

Coronavirus (COVID-19)

2 octobre 2020

PLAN DE DÉLESTAGE 2^E VAGUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DÉDIÉS AUX PERSONNES, AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

	PALIER 1 NOUVELLE NORMALITÉ	PALIER 2 PRÉ ALERTE	PALIER 3 ALERTE MODÉRÉE	PALIER 4 ALERTE MAXIMALE	Particularités en cas d'écllosion dans certains milieux
Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse – volet JED et protection de la jeunesse					
Services de proximité incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi psychosocial et suivi psychologique • Programme Agir tôt • Expertise psychosociale • Programme d'intervention en négligence • Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu • Services de réadaptation externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont dispensés • Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont dispensés • Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique • Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont dispensés • Télétravail et téléconsultation privilégiés • Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les services jugés essentiels sont dispensés (Référence document « services essentiels et modalités de travail » sur le site internet du MSSS) • Recours accru au télétravail ou téléconsultation privilégiée lorsque possible • Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> •

Coronavirus (COVID-19)

RTS et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Recours au télétravail Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures et les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Recours accru au télétravail, lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none">
Application des mesures	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés et délestage possible des services non essentiels Recours accru au télétravail Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Recours accru au télétravail, lorsque possible Services à domicile espacés lorsque possible Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none">
LSJPA	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés Respect et rappel ponctuel des mesures 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services sont dispensés et délestage possible des services non essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les services jugés essentiels sont dispensés (Référence document « services essentiels et 	<ul style="list-style-type: none">

Coronavirus (COVID-19)

	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<p>sanitaires déterminées par la santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru au télétravail • Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<p>modalités de travail » sur le site internet du MSSS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recours accru au télétravail, lorsque possible • Services à domicile espacés lorsque possible • Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	
Adoption/retrouvailles	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont dispensés • Respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont dispensés • Respect et rappel ponctuel des mesures sanitaires déterminées par la santé publique • Vigie des établissements concernant les mises à jour des mesures sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont dispensés et délestage possible des services non essentiels • Recours accru au télétravail • Respect, rappel fréquent et adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les services jugés essentiels sont dispensés (Référence document « services essentiels et modalités de travail » sur le site internet du MSSS) • Recours accru au télétravail ou téléconsultation privilégiée lorsque possible • Services à domicile espacés lorsque possible • Respect et rappel fréquent des mesures sanitaires déterminées par la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> •

20-210-293W